

Bry-sur-Marne — Champigny-sur-Marne — Charenton-le-Pont — Fontenay-sous-Bois — Joinville-le-Pont — Le Perreux-sur-Marne — Maisons-Alfort — Nogent-sur-Marne — Saint-Mandé—Saint-Maur-des-Fossés—Saint-Maurice—Villiers-sur-Marne—Vincennes—

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL ParisEstMarne&Bois EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 1er OCTOBRE 2019 SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN

19-100

<u>OBJET</u>: Concession d'Aménagement (CA) de la SPL Marne-au-Bois pour l'opération sise 2, boulevard Henri Ruel/place Moreau David à Fontenay-sous-Bois: approbation du Compte-Rendu Financier 2018 valant quitus.

Membres en exercice	90
Présents titulaires	58
Représentés	22
Absents	10

Votants	80
Abstention	0
Suffrages exprimés	80
Pour	80
Contre	0

Présents:

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Clémence AVOGNON ZONON, Thierry BARNOYER, Patrick BEAUDOUIN, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Eric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Chantal CANALES, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Nicole CERCLEY, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, François COCQ, Thierry COUSIN, Isabelle DALLEAU, Pierre-Michel DELECROIX, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Monique FACCHINI, Christian FAUTRE, Benoît GAILHAC, René GAILLARD, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Jean-Jacques GUIGNARD, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Laurent LAFON, Dominique LE BIDEAU, Patrick LE GUILLOU, Nadia LECUYER, Sergine LEFIEF, Charlotte LIBERT ALBANEL, Robin LOUVIGNE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Jacques JP MARTIN, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Jean-Jacques PASTERNAK, Vincent PINEL, Régis PIO, Catherine PRIMEVERT, Christine RASETTI, Germain ROESCH, Christel ROYER, Igor SEMO, Virginie TOLLARD, Annie TRICOCHE, Jacqueline VISCARDI

Représentés :

Adrien CAILLEREZ représenté par Carole DRAI, Gilles CARREZ représenté par Florence HOUDOT, Pierre CARTIGNY représenté par Chantal CANALES, Sabine CHABOT représentée par Sylvain BERRIOS, Catherine CHETARD représentée par Michel OUDINET, Florence CROCHETON représentée par Jean-Jacques GRESSIER, Alain DEGRASSAT représenté par Jacques JP MARTIN, Michel DUVAUDIER représenté par Laurent JEANNE, Delphine FENASSE représentée par François COCQ, Delphine HERBERT représentée par Benoît GAILHAC, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Sengul KARACA représentée par Chrysis CAPORAL, Marie KENNEDY représentée par Sergine LEFIEF, Gérard LAMBERT représenté par Jean-Jacques GUIGNARD, Pierre LEBEAU représenté par Brigitte GAUVAIN, Marie-Hélène MAGNE représentée par Hervé GICQUEL, Marc MEDINA représenté par Patrick BEAUDOUIN, Gilles PANNETIER représenté par Eric BENSOUSSAN, Christine RYNINE représentée par Jean-Jacques PASTERNAK, Jean-Pierre SPILBAUER représentée par Isabelle DALLEAU, Pascale TRIMBACH représentée par Igor SEMO, Valérie ZELIOLI représentée par Christian FAUTRE

<u>Absents</u>: Christian CAMBON, Nicolas CLODONG, Sylvain DROUVILLE, Pierre GUILLARD, Nassim LACHELACHE, Pascale MARTINEAU, Alain PAVIE, Yoann RISPAL, Sylvie TRICOT DEVERT, Jean-François VOGUET

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20191001-DEL19-100v-DE Date de télétransmission : 03/10/2019 Date de réception préfecture : 03/10/2019

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2019

<u>OBJET</u>: Concession d'Aménagement (CA) de la SPL Marne-au-Bois pour l'opération sise 2, boulevard Henri Ruel/place Moreau David à Fontenay-sous-Bois: approbation du Compte-Rendu Financier 2018 valant quitus.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui a transféré la compétence aménagement de l'espace à la Métropole du Grand Paris et aux établissements publics territoriaux (EPT), notamment son article 59,

VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, notamment ses articles 81, 115, 123 et 148,

VU la loi n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, notamment son article 60,

VU la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, notamment ses chapitres I et II,

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la création de la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial n°10 PARISESTMARNE&BOIS dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5219-1 et L.5219-5,

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.300-1 et suivants, R311-5 et R311-12,

VU la délibération en date du 22 mai 2014 du Conseil Municipal de Fontenay-sous-Bois autorisant la ville à signer un traité de concession pour une opération d'aménagement et de construction située au 2, boulevard Henri Ruel et place Moreau-David pour la réalisation d'un programme de 38 logements en accession et 35% minimum en logements locatifs sociaux et d'espaces extérieurs qui seront rétrocédés à la ville pour une durée de cinq (5) ans.

VU toutes les autres pièces du dossier,

CONSIDERANT que depuis le 1^{er} janvier 2018, les opérations d'aménagement qui n'ont pas été reconnues d'intérêt métropolitain, sont désormais de la compétence exclusive des établissements publics territoriaux,

CONSIDERANT dès lors, qu'en application de l'article L.300-5 du code de l'urbanisme, le concessionnaire, la SPL Marne-au-Bois, doit fournir un Compte-Rendu Financier, chaque année, comportant un bilan prévisionnel actualisé des activités, un plan de trésorerie ainsi qu'un tableau des acquisitions et cessions immobilières,

CONSIDERANT que le programme prévu dans le traité de concession est maintenant achevé,

CONSIDERANT le Compte-Rendu Financier 2018 de clôture valant quitus, établi par l'aménageur SPL Marne-au-Bois,

VU avis favorable de la Commission Territoriale urbanisme, aménagement, politique de la ville, action sociale et politique de l'habitat en date du 23 septembre 2019,

DELIBERE

ARTICLE 1:

APPROUVE le compte-rendu financier 2018 valant quitus et ses annexes, établi par l'aménageur, la SPL Marne au Bois dans le cadre de la concession d'aménagement pour l'opération sise 2, boulevard Henri Ruel/place Moreau David à Fontenay-sous-Bois.

ARTICLE 2:

DECLARE l'achèvement du programme prévu et la clôture du traité de concession signé le 12 juin 2014.

ARTICLE 3:

DIT que la présente délibération sera transmise en préfecture et sera affichée pendant un mois au siège de l'Etablissement Public Territorial, en mairie de Champigny-sur-Marne. Une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département du Val-de-Marne.

ARTICLE 4:

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture, de sa publication et/ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'établissement public territorial PARISESTMARNE&BOIS ou contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,

Jacques JP MARTIN

La présente délibération publiée le 0 1 1 1 0 1 2 1 2 est exécutoire à la date du 0 7 1 1 0 1 2 1 2 en application des articles L5211-1 et

L.2131-1 du C.G.C.T.

Champigny-sur-Marne, le 07 / 10/ 2019

